

UNE ELECTION ABBATIALE à CORNEUX EN BOURGOGNE.-MARS 1576

A son Eminence le Cardinal Binet, Archevêque de Besançon.

L'ancienne abbaye de Notre-Dame de Corneux en Bourgogne n'a guère été étudiée jusqu'à présent. Ses archives sont conservées, en grande partie, dans plusieurs dépôts d'archives de France. A l'aide des nombreux documents qui subsistent ¹⁾, il serait possible de composer une bonne histoire de Corneux. Souhaitons voir cette oeuvre réalisée un jour.

En attendant, nous apportons une petite contribution à l'étude historique à l'abbaye de Corneux.

Compulsant, il y a quelques années, à Bruxelles, les registres des « Enquêtes ecclésiastiques » du fonds des Papiers d'Etat et de l'Audience aux Archives Générales du Royaume, nous avons eu en mains le dossier concernant l'élection d'un abbé à Corneux en 1576. Située dans l'ancien duché de Bourgogne, l'abbaye de Corneux relevait des territoires de la couronne d'Espagne, aussi, ses élections abbatiales se faisaient-elles d'après les règles imposées en territoire espagnol.

Comme on le sait, depuis Charles-Quint, le roi d'Espagne s'était arrogé le droit de nommer les abbés dans les pays de sa couronne. Avant de procéder à une de ces nominations, il ordonnait une enquête minutieuse dans le couvent. Des commissaires se rendaient sur place, procédaient à une information circonstanciée et rédigeaient un rapport de leur enquête. Après avoir pris connaissance de ce rapport, le souverain nommait le nouvel abbé.

Le fonds des Papiers d'Etat et de l'Audience, Enquêtes ecclésiastiques, conserve, au registre 907, le dossier de l'élection de Corneux en 1576. Ce document nous renseigne sur la situation de

1) Voir R. Van Waefelghem, *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie des monastères de l'Ordre de Prémontré*, p. 67-68. Bruxelles, 1930.

Corneux et nous permet de suivre les péripéties de l'élection de 1576. C'est ce que nous allons retracer ici.

Nous dédions cet article à Son Eminence le cardinal Binet, archevêque de Besançon et ancien évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin. Son Eminence le cardinal Binet est, on le sait, un grand ami de l'Ordre de Prémontré. Récemment, dans le beau témoignage qu'il a daigné écrire pour le livre mémorial du huitième Centenaire de saint Norbert, Il a rappelé le rôle des Prémontrés dans les anciens diocèses de France et exprimé le souhait de leur retour : « Les diocèses de France reverront-ils les « curés blancs », comme disaient les gens de nos campagnes ? écrivait Son Eminence, ce serait une bénédiction, comme dans le diocèse de Besançon où existaient les abbayes de Corneux et de Belchamp ».

Au cours du seizième siècle, l'abbaye de Corneux connut une période de décadence. Elle partagea le sort de presque toutes les abbayes de l'Ordre de Prémontré. Située dans l'ancienne circonscription de Bourgogne, elle reçut assez régulièrement la visite des délégués du Chapitre Général. Au commencement du seizième siècle elle avait sans doute bénéficié de l'effort éphémère de redressement entrepris par les Statuts de 1505. Mais bientôt, les circonstances politiques et religieuses aidant, elle subit les conséquences de l'indolence générale, où languit l'Ordre de Prémontré pendant le long abbatiat des cardinaux commendataires Pisani et d'Este.

A cette époque, le prélat de Corneux était Jean Matthieu, originaire de Pray ²⁾. Il n'était pas à la hauteur de sa tâche. Une supplique du Couvent au Roi d'Espagne, en fait foi (1576). On y lit en effet : « L'abbé a été autrefois moins soucieux qu'il ne conviendrait à un bon économiste et diligent au maniement d'une bonne et soignée mesnagerie. Le revenu de l'abbaye s'est trouvé si petit qu'il ne suffisait pas à beaucoup de religieux. Pour y pourvoir, on avait été contraint d'engager même la propriété du temporel » ³⁾. De fait, le revenu de toute l'abbaye ne dépassait pas en moyenne la somme de 500 francs ⁴⁾.

2) Voir C. L. Hugo, *Annales*, t. I, col. 551 ; *Gallia Christiana*, t. XV, col. 315.

3) Supplique du couvent, dans Arch. Gén. Royaume Bruxelles, Pap. d'Etat et de l'Aud., Enq. eccl., reg. 907, fol. 168 r°.

4) Rapport des commissaires de 1576, *ibid.*, fol. 173 r°.

En 1546, Antoine Perchet devint abbé de Corneux ⁵⁾. Ce fut un prélat exemplaire. Aussi modeste que digne, durant le cours de son abbatiat, il fit preuve de toutes les vertus requises pour le bon gouvernement d'une maison ⁶⁾. Parfait administrateur du temporel, il récupéra ce qui avait été aliéné auparavant ; il parvint à accroître le revenu annuel jusqu'à le rendre suffisant aux besoins des religieux. Il parvint même à réaliser les économies nécessaires pour la réparation des édifices de l'abbaye ⁷⁾.

Vers 1572, Perchet commença à Gray la construction d'un somptueux édifice comprenant une belle chapelle, le tout destiné à servir de refuge au couvent de Corneux en temps d'hostilités ⁸⁾.

La bonne renommée du vigilant prélat de Corneux ne tarda pas à se répandre jusqu'à Prémontré même. Depuis 1572, l'abbaye chef-lieu et l'Ordre de Prémontré tout entier avaient retrouvé dans le général Jean Despruets un supérieur très vigilant et parfaitement à la hauteur des nécessités de l'heure. Jean Despruets discerna vite en la personne du prélat de Corneux un des abbés de valeur dont il s'assura la collaboration pour l'oeuvre de relèvement qu'il projette.

En 1573, avant de recevoir ses bulles officielles de nomination au siège abbatial de Prémontré, Despruets s'était vu contraint d'en appeler à la bienveillance du Chapitre Général. Pauvre, il ne disposait pas de la somme nécessaire pour payer ses annates en cour de Rome. Le Chapitre lui accorda gracieusement ce qu'il demandait. Mais, par une attention très délicate, le nouveau général ne voulut rien accepter de l'abbaye de Corneux ⁹⁾.

En 1574, le Chapitre Général nomma le prélat de Corneux visiteur de l'Ordre en Savoie et en Bourgogne ¹⁰⁾.

5) C. L. Hugo, *l.c.*, col. 511 ; *Gall. Christ.*, *l.c.*, col. 315.

6) Tel est le témoignage du protonotaire Jean de Saint-Audoxe : reg. 907, col. 167 r^o. Nous en reparlerons.

7) Voir le témoignage du couvent après la mort de Perchet. Supplique du couvent au roi : *l.c.*, col. 168 r^o.

8) Voir le rapport des commissaires de 1576, *l.c.*, fol. 173 r^o.

9) « Considerata incommoditate Reverendi Patris nostri Confratris fratris Joannis de Pruetis, provisi novissime de Ecclesia et monasterio Sancti Joannis Praemonstratensis, pro solvenda Romae annata, ordinavit (Capitulum) prout ordinat quod quidquid de talliis omnium abbatiarum ubicumque existentium eidem Capitulo Generali et Ordini debetur pro annis praeteritis usque ad hanc diem inclusive, eidem Domino de Pruetis ac in suum commodum persolvi, excepta domo seu monasterio de Cornu in Burgundia ». Voir *Acta Cap Gen.* (Archives Dép. de Laon, ms. 538), p. 500-501.

10) *Ibid.*, p. 506. Remarquons-le pourtant : le général Despruets se réserva,

Perchet mourut le 10 décembre 1575 d'une mort inopinée ¹¹⁾.

La vacance du siège abbatial de Corneux n'était pas sans danger.

Les fruits de la bonne gérance d'Antoine Perchet étaient connus. On savait l'abbaye florissante. Ses revenus atteignaient au maximum. Les édifices étaient en bon état et l'on disposait d'une somme d'argent destinée à les faire restaurer. Dans la ville limitrophe de Gray, Corneux possédait un beau refuge, demeure de nature à tenter quelque seigneur abbé commendataire, aussi les religieux de Corneux avaient-ils lieu de redouter l'intrusion de quelque compétiteur de ce genre.

Et, de fait, un personnage haut placé entreprit immédiatement des démarches auprès du roi d'Espagne en vue de devenir abbé commendataire de Corneux.

C'était un prêtre séculier du nom de Jean de Saint-Audoxe, protonotaire apostolique, et, de plus, prieur commendataire d'un prieuré de Bénédictins, la ci-devant abbaye de Dampierre ¹²⁾.

Dans une supplique abondamment motivée, il priait le roi d'Espagne de le nommer abbé de Corneux ¹³⁾.

Cette supplique, rédigée avec un art consommé, mettait tout en oeuvre pour amener le roi à donner satisfaction au suppliant. Tout d'abord, celui-ci décline ses titres. Il se nomme : « Messire Jehan de S. Audoxe, prothonotaire apostolicque, prieur de Dampierre ». Il se déclare âgé de soixante ans, et ecclésiastique dès son jeune âge. Il se dit issu d'une ancienne famille noble. Ses parents et aïeux ont servi le roi et ses prédécesseurs, de longue mémoire. Ils ont même accompagné l'empereur Charles-Quint en plusieurs expéditions militaires. Ils ont été capitaines ou lieutenants de gouverneurs en Bourgogne. A la fin de son exposé, de Saint-Audoxe

dans ce même Chapitre Général, la circarie de Bourgogne. *Ibid.* L'année suivante, en 1575, l'un des principaux visiteurs de cette époque, l'abbé Thomas de Ham de l'abbaye de Lavaldieu, se nomme « generalis... in Burgundiam visitator et reformatior per Rmum Dnum D. Joannem a Pruetis, abbatem Praemonstratensem ac Capitulum Generale deputatum ». Le document est daté du 15 avril 1575. Voir J. Habets, *Houthem S. Gerlach*, p. 228. Maastricht, 1869.

11) La date du 10 déc. 1575 est donnée par le protonotaire de Saint-Audoxe. Reg. 907, *l.c.*, fol. 167 r°. Les religieux eux-mêmes parlent d'un « intempestif deces » dans leur supplique au roi : *ibid.*, fol. 168 v°.

12) *Gall. Christ.*, t. XV, col. 141.

13) La supplique originale se trouve *l.c.*, fol. 167. Elle n'est pas datée. Elle est écrite sur double feuille de papier. Elle est soussignée : *J. de S. Audoxe*.

ajoute, non sans flagornerie que le roi, ayant « droit par indult de pourvoir aux abbayes lorsqu'elles sont vacantes », n'userait que de son droit en lui octroyant le titre demandé.

On le voit, le danger de passer en commendé menaçait sérieusement l'abbaye de Corneux. Philippe II, le roi d'Espagne, aimait à récompenser les fidèles serviteurs de la couronne. Et pouvait-il rester insensible à la remarque qu'il possédait le droit de nommer les abbés ? Mais, disons-le, les religieux des différents Ordres ni le Pape ne l'entendaient pas ainsi. Le roi ne pouvait l'ignorer.

Quoiqu'il en soit, une enquête eut lieu. Discrètement menée, sur la personne et les qualités du protonotaire, elle confirma en ses grandes lignes les allégations du suppliant. Vraiment, de Saint-Audoxe était d'ancienne lignée noble. Il était originaire de la Bourgogne. Son père avait servi sous Charles-Quint : il avait même été un de ses compagnons devant Pavie. Son frère s'était rendu méritoire dans les expéditions militaires du Charolais. Les maris de deux de ses nièces avaient fait de même. Il avait réellement quelque soixante ans. Il était d'une bonne présentation, robuste, intelligent et de bon sens ; digne ecclésiastique ; de moeurs irréprochables ; bon économiste et homme d'autorité. Parmi les gentils-hommes de son entourage, il était très populaire : plusieurs d'entre eux le nommaient familièrement père ou oncle et recouraient volontiers à lui dans leurs différends. De plus il s'était toujours bien acquitté des missions ecclésiastiques qui lui avaient été confiées par l'évêque de Langres. On ne lui connaissait qu'un seul défaut : il ne possédait qu'une érudition rudimentaire ¹⁴).

Grâce à ses hautes relations, de Saint-Audoxe parvint bientôt à se faire octroyer des recommandations puissantes. Le gouverneur de Bourgogne ¹⁵), l'archevêque de Besançon, le seigneur de Champagny et plusieurs autres appuyèrent sa candidature ¹⁶).

Mais les religieux de Corneux, ne restaient pas inactifs. Peu après la mort de leur abbé, ils adressèrent aussi une supplique au roi. Savaient-ils qu'un prêtre séculier influent briguaient le titre abbatial de leur maison ? On serait tenté de le croire : la teneur de leur supplique porte à le faire supposer ¹⁷).

14) Rapport des commissaires : *l.c.*, fol. 174 r^o.

15) *Ibid.*, fol. 172 r^o.

16) *Ibid.*, fol. 170 r^o.

17) La pièce originale de cette supplique se trouve *ibid.*, ff. 168-169. Elle se compose de deux feuilles de papier. Au fol. 2 r^o la pièce porte le sceau en papier de l'abbaye. C'est un sceau gothique de forme ronde.

Tout d'abord, ils font l'éloge de leur abbé défunt. Celui-ci avait vraiment gouverné l'abbaye avec le plus grand soin et le plus grand succès. L'abbaye, revenue à une situation relativement prospère, est de nature à provoquer la convoitise de quelque personnage, briguant un titre abbatial. Dans cet état des choses, les religieux ont des motifs de craindre la promotion d'un étranger à la dignité abbatiale de leur maison. Si l'abbaye a le malheur de ne pas recevoir un nouvel abbé, qui soit « bon économe » et en même temps « de long temps deu et façonné au joug de la religion et observance de la reigle et vye monasticque », ils craignent de retomber bientôt dans la fâcheuse situation d'auparavant. En tout état de cause, ils supplient le roi de ne prendre aucune décision avant d'avoir fait examiner si un candidat de choix ne se trouve pas à Corneux même ou dans une autre abbaye de l'Ordre de Prémontré.

Cette supplique ne manqua pas de produire une grande impression au Conseil Privé du gouvernement à Bruxelles. Aussitôt le Conseil s'adressa au gouverneur général Requesens : il invita celui-ci à ne donner aucune suite à la supplique du protonotaire de Saint-Audoxe, avant d'avoir pris les mesures opportunes, suggérées par la lettre des religieux de Corneux ¹⁸⁾.

Comme on pouvait l'attendre, avant de faire aucune nomination, le gouverneur général décida de suivre la procédure traditionnelle. Le 8 janvier 1576, il nomma comme commissaires pour l'enquête ecclésiastique à Corneux le seigneur Louis de Boisset et maître Jean Doroz, prieur de Vaulx, docteur en droit canonique et professeur de droit canonique à l'université de Dôle ¹⁹⁾. Il donna ordre aux commissaires de se transporter à Corneux pour voir s'il y avait « estoffe pour choysir ung abbé » ; de s'informer sur la vie et conduite des religieux et de voir lequel d'entre eux serait le plus qualifié pour être promu à la dignité abbatiale. En outre, il leur donna ordre d'informer « es lieux que treuveront convenir » sur la personne et les qualités du protonotaire de Saint-Audoxe ²⁰⁾.

Après quelques semaines de retard, les deux commissaires se rendirent à Corneux. Ils s'adjoignirent comme secrétaire juré maître Gaspard Bernard, juré au greffe de la cour.

A Corneux, ils trouvèrent huit prêtres religieux et quatre no-

18) Note originale *ibid.*, fol. 172 r^o.

19) Doroz était « docteur es saintz Canons professeur ordinaire d'iceux en l'université de Dole, prieur de Vaulx ». Voir *ibid.*, fol 72 r^o.

20) La lettre de Requesens, datée du 8 janvier, se trouve *ibid.*, fol. 173 r^o.

vices. Outre ces huit prêtres, quatre curés religieux desservaient les paroisses dépendant de l'abbaye ²¹). Dans le couvent, l'office divin se célébrait avec soin. La conduite des religieux était bonne et conforme à l'obéissance. Les commissaires notent cependant que « particuliers d'entre eux se sont trouvés quelquelement suspects d'incontinence ». Ceci ne doit effaroucher personne. A cette époque, la continence n'était pas observée toujours comme il le fallait. Par ailleurs, on était facilement porté aux soupçons à cet égard. Pour qui connaît bien la situation des monastères à l'époque qui nous occupe, la conclusion n'est pas douteuse : l'abbaye de Corneux avait une bonne moralité ²²).

Le domaine de l'abbaye se composait d'une « mesnagerie », comme le disait de Saint-Audoxe dans sa supplique au roi ²³) ; mieux, d'une « mesnagerie bien negotive », comme le disent les religieux ²⁴). Les commissaires trouvèrent les bâtiments — tant les bâtiments de l'abbaye que les granges et dépendances proches — en assez bon état. Le revenu consistait en graines, terres, vignes, prés, dîmes, moulins, étangs, droit de haute justice en deux ou trois petits villages et quelques personnes mainmortables avec quelques bois et forêt. La sage administration de l'abbé Perchet était arrivée à tirer de ces différents biens un revenu global de 1500 francs pour le plat de l'abbé. Les commissaires ajoutèrent toutefois qu'il faut une bonne administration pour faire produire au revenu une pareille somme.

Quant à la formation intellectuelle des religieux, les commissaires durent constater, à leur regret, quelle était manifestement insuffisante. Quelques religieux, il est vrai, suivant en cela l'ancien usage de plusieurs autres abbayes, avaient étudié ici ou là aux frais de leurs parents. Depuis de longues années déjà, de nombreuses abbayes avaient engagé un docteur ou un licencié pour donner des leçons de théologie à leurs jeunes religieux. Le Chapitre général en avait même imposé l'obligation aux abbayes, qui ne trouvaient pas de professeur capable parmi leur propres religieux. A Corneux, ni l'un ni l'autre ne semble avoir été fait. De leur propre mouvement, quelques religieux exprimèrent aux com-

21) Le rapport des commissaires est assez circonstancié. Nous y puiserons de nombreux détails. Voir *ibid.*, fol. 173 r^o.

22) Voir le rapport des commissaires. Il est daté : *De Dole ce xviiije jour de Mars 1576*. Il se compose de deux feuilles. *Ibid.*, fol. 173-174.

23) *Ibid.*, fol. 167 r^o.

24) *Ibid.*, fol. 168 r^o.

missaires le désir de voir introduire quelque changement utile à cet égard. Ils émirent même le vœu de voir imposer au nouvel abbé l'obligation d'entretenir quelque personnage capable, prêtre séculier au besoin, pour donner l'instruction nécessaire aux novices et jeunes religieux ²⁵⁾).

Au cours de leur enquête, les commissaires remarquèrent quatre religieux profès de l'abbaye, comme susceptibles d'être proposés pour la dignité abbatiale. Il y avait le prieur claustral, Jean Bugnotey, âgé de 32 ans environ ; Hugues Maldifue, curé de Sornay, âgé de 50 ans environ ; François Nandin, curé d'Augrez, d'environ 40 ans, et Sulpice Hébert, curé de Velesmes, âgé de 56 ans. Parmi ces quatre candidats, Nandin était le plus instruit ²⁶⁾ ; mais, à tout prendre, Hébert l'emportait incontestablement en capacité.

Très digne et déjà d'un âge mur, il avait passé par différents offices. Il connaissait par expérience tout ce que comporte l'administration d'une abbaye. Profès depuis bientôt quarante ans, il avait été sous-prieur pendant 4 ans, prieur pendant 14 ans, et pendant 18 ans administrateur du domaine ²⁷⁾. Depuis, il avait été un excellent curé. Les religieux eux-mêmes parlaient de lui de manière très élogieuse. Ils ajoutaient que le prélat Perchet avait toujours regardé Hébert comme son bras droit. A la bonne administration et la restauration de la maison, Hébert semble avoir pris une part importante. Enfin, l'abbé Perchet avait maintes fois exprimé le désir de l'avoir comme successeur dans la prélature de Corneux ²⁸⁾.

A la suite de leur enquête, les commissaires rédigèrent un rapport circonstancié. Leur témoignage était tout en faveur de Sulpice Hébert dont ils faisaient ressortir les grandes qualités. Ils rendaient aussi compte de leur enquête sur la personne du protonotaire de Saint-Audoxe.

Le résultat des enquêtes était maintenant aux mains du Conseil Privé à Bruxelles. On pouvait s'attendre à une prompte décision. L'abbaye de Corneux était de minime importance. Une décision du roi en personne n'était pas nécessaire pour la nomination du nouvel abbé.

25) *Ibid.*, fol. 173 v^o.

26) *Ibid.*, fol. 173 v^o.

27) *Ibid.*, fol. 170 r^o.

28) Voir le rapport des commissaires.

Pendant que le Conseil Privé en était à comparer les qualités des deux candidats en présence, survint un troisième larron désireux d'obtenir la prélatrice de Corneux. C'était un certain Pierre Galet, Cistercien, prieur de Notre-Dame de Belloy.

Dans une supplique adressée au roi, il se présenta simplement comme le meilleur candidat à la succession de Perchet. A son avis, le protonotaire de Saint-Audoix et Hébert ne possédaient point les qualités requises. Il allait même jusqu'à les accuser tous les deux de « vie fort scandaleuse et contraire aux mœurs et vie requise pour tel cas » ²⁹). Il faut donner à Corneux un « bon et suffisant personnage ». Galet se désigne lui-même comme tel et demande d'être nommé. Il se vante d'être un « homme retiré tant par le moyen de son âge de 50 ans que aussi étant habitué aux dévotions et moeurs dudict ordre ». Si le roi le veut, il peut toujours faire examiner la réputation et les capacités de Galet. A cet effet, celui-ci recommande comme commissaires les abbés de Cîteaux ou de Morimond ou tout autre personnage au gré du roi.

Nous ne connaissons pas l'effet produit par cette étrange supplique dans les milieux officiels du gouvernement général. Toujours est-il que la démarche de Galet n'eut aucun succès. Connaissait-on le personnage ? Était-il peut-être un suppliant de tous les jours et que toutes les prélatures vacantes mettaient en convoitise ? La fâcheuse accusation de mauvaise vie, portée contre les deux candidats dûment examinés, ne produisit point l'effet espéré par l'auteur : elle indisposa les autorités contre le faux accusateur.

A Corneux même le couvent veillait à obtenir la promotion d'un bon nouvel abbé.

Quelques jours après la conclusion de l'enquête, Jean de Blasere, un conseiller du gouvernement général de Bruxelles, séjourna quelques jours à Dôle. Le couvent de Corneux profita de cette occasion pour lui envoyer deux de ses membres. Ceux-ci prièrent le conseiller d'intervenir pour faire adopter comme prélat un religieux profès de l'abbaye. Si vraiment on n'y trouvait pas un candidat réunissant les qualités requises, ils demandaient qu'on nomma un profès d'une autre abbaye Prémontrée. En aucun cas, la promotion d'un étranger ne pouvait être acceptée. L'expérience de longues années avait prouvé qu'un étranger ne peut être un bon

29) La supplique de Galet est conservée, dans son exemplaire original, *ibid.*, fol. 165 r^o.

pasteur. Les soi-disant abbés, qui n'ont pas fait profession religieuse, ne cherchent que leur profit personnel et ne tendent qu'à s'enrichir des biens de l'Eglise.

Quant au protonotaire de Saint-Audoxe, les religieux ne voulaient rien dire contre la dignité de sa personne. Ils faisaient remarquer toutefois que le protonotaire voulait être nommé prélat de Corneux, pour résigner le titre abbatial à un de ses neveux. Il lui avait déjà résigné le titre du prieuré de Dampierre. Sans aucun doute, le titre abbatial de Corneux subirait le même sort.

Le conseiller de Blasere fit remarquer qu'il n'avait pas qualité pour s'occuper du dossier de Corneux. Il promit un rapport au gouvernement général : ce qu'il fit par lettre du 22 mars 1576 ³⁰).

La démarche des religieux auprès du conseiller de Blasere fut décisive et elle provoqua la nomination.

L'avis du Conseil Privé ne se fit pas attendre. Le Président du Conseil y déclare d'avoir examiné le dossier de Corneux. Il y a trouvé un excellent rapport sur les qualités du religieux Sulpice Hébert. Il reconnaît que le protonotaire de Saint-Audoxe est homme de bien et personnage très capable d'administrer une maison. Mais, il est prêtre séculier. On ferait tort aux religieux en nommant celui-ci puisqu'ils ont dans leur propre sein un bon candidat. Hébert, il est vrai, n'est pas « grandement lettre », mais de Saint-Audoxe ne lui est pas supérieur en matière de formation intellectuelle. Par ailleurs, c'est une tradition de ne pas nommer un étranger tant qu'il y a « estoffe » dans la maison même. Le Président du Conseil propose donc de nommer Hébert ³¹).

Le 20 juin, le Conseil d'Etat nomma Hébert à la prélatrice de Corneux ³²). Le même jour, les patentes furent expédiées à l'abbé ³³).

Sulpice Hébert resta abbé de Corneux jusqu'en l'an 1583. Il mourut en 1584 ³⁴).

Averbode.

P. Emile VALVEKENS, O. Praem.

30) *De Dole ce xxij de Mars 1576*. Lettre adressée au Président du Conseil d'Etat à Bruxelles. La lettre originale est conservée *ibid.*, fol. 175 r°. A Bruxelles, le Président de Conseil d'Etat nota sur le dos de la lettre : *Reçue 4 avril*.

31) Minute du rapport, *ibid.*, fol. 170.

32) *Faict a Bruxelles le vingtiesme jour de Juing 1576*. Le Conseil d'état annonce au Président de Conseil Privé qu'ils ont nommé Hébert. Ils donne ordre de lui expédier les patentes. *Ibid.*, fol. 177 r°.

33) Une minute des patentes, en la forme ordinaire, se trouve *ibid.*, fol. 178 r°. Les patentes sont datées : *Donné en nostre ville de Bruxelles, le xxe jour de Juing 1576*.

34) C. L. Hugo, *Annales*, t. I, fol. 551 ; *Gallia Christiana*, t. XV, col. 315.